

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1996)

Heft: 85

Rubrik: Les Suisses dans l'hexagone

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Suisses dans l'Hexagone

Réforme de la Constitution fédérale (histoire à suivre)

La réforme de la Constitution fédérale, c'est-à-dire du droit et de l'avenir de chacun des Helvètes que nous sommes -mono ou bi-nationaux- devrait être une préoccupation primordiale. Et pourtant la chose se passe dans l'indifférence, pour ne pas dire l'ignorance quasi-générale. Une constitution, ce n'est pas rien : on en a une tous les siècles ou tous les demi-siècles, et chacun de nos actes en dépend. En dépendant aussi notre droit et notre statut, même et surtout à l'étranger. Les juristes missionnés par le Conseil fédéral ont produit un texte qui a été largement diffusé, par l'Organisation des Suisses de l'Etranger (OSE), et une consultation a été organisée auprès de nos associations, dont on peut regretter que bien peu d'entre elles aient mobilisé leurs membres et répondu à qui de droit. Ne venons donc pas nous plaindre lorsque quelque chose clochera quant à notre droit de cité et à la protection nationale que nous jugeons immuable depuis Guillaume Tell et ses compères.

Différentes institutions à vocation collective se sont néanmoins préoccupées de la chose et, en premier chef, l'OSE. Pour celle-ci, un article proposé était essentiel, l'Article 43 destiné remplacer l'Article 45 bis. Article essentiel car il précise les obligations de la Confédération vis-à-vis des Suisses vivant à l'étranger. Le Conseil fédéral revenant sensiblement sur l'ancien article 45 bis, toujours en vigueur, propose de dire que la Confédération « favorise » les rapports entre les Suisses établis à l'étranger, ainsi que les systèmes qui les réunissent. « Favorise » n'est pas un terme très contraignant et on aurait préféré, à cette notion permissive, celle plus obligatoire de « soutien ». Plutôt que d'être favorisés (par rapport à qui, par rapport à quoi ?), nos groupements souhaiteraient être soutenus, c'est-à-dire aidés, voire reconnus officiellement en tant qu'auxiliaires dans l'action générale de mobilisation civique. Lors de sa réunion du 23 mars dernier à Brunnen, le Conseil des Suisses de l'Etranger a proposé un texte plus complet, incluant la notion de soutien et rédigé ainsi qu'il suit :

Annexe A

al. 1. : La Confédération favorise les relations des Suisses de l'Etranger entre eux

et avec la Suisse. Elle reconnaît et soutient les institutions au service des Suisses de l'Etranger.

al. 2. : La Confédération légifère sur les droits et devoirs des Suisses de l'Etranger par rapport à la Suisse, notamment sur l'exercice des droits politiques, l'accomplissement des obligations militaires ainsi qu'en matière d'assurances sociales et d'assistance.

A chacun de nos 1^{er} août, le message du Président de la Confédération nous salue comme autant d'ambassadeurs itinérants et de proximité de notre pays. Si ces ambassadeurs pouvaient faire partie d'un système institutionnalisé, cette épithète prendrait à nos yeux tout son sens.

C'est ainsi que la section des Vieux-Zofingiens de Paris et le Groupe d'Etudes Helvétique de Paris ont poussé la réflexion en proposant la création d'un organe représentatif de la Cinquième Suisse, élu au suffrage universel des citoyens immatriculés à l'étranger et ayant notamment pour tâche d'établir les listes des Suisses de l'Etranger candidats au Parlement, dont un certain nombre de sièges serait réservé aux citoyens de l'extérieur, indépendamment de leur appartenance cantonale. Mais le texte des Vieux-Zofingiens de Paris va plus loin que les simples problèmes directs des Suisses de l'étranger, dans la mesure où il touche aux référendums facultatifs et obligatoires, à la présence au sein du Conseil fédéral de secrétaires d'Etat, (deux par Département), à la création d'un Conseil Constitutionnel et à l'autorité du peuple et des cantons sur les traités internationaux. D'aucuns pourront penser que ces propositions des Vieux-Zofingiens sont excessives, mais il n'en est pas moins vrai que la Suisse, pays de tradition ancestrale et de démocratie directe unique en son genre, doit s'efforcer d'être un Etat moderne dans ses structures, tout en respectant le caractère historique et spécifique de celles-ci. Elles ont fait sa force et sa cohésion ; leur maintien dans un cadre actualisé n'est pas chose impossible.

Pierre JONNERET

NDLR : les propositions ci-dessus évoquées sont à la disposition de ceux de nos lecteurs qui nous en feront la demande.

CATHÉDRALE D'EVRY

Un mois d'actualité culturelle

Voici un an, le 11 avril 1995, la Cathédrale d'Evry ouvrait ses portes. Aujourd'hui, la seule Cathédrale construite en France depuis un siècle, conçue par l'architecte suisse Mario Botta, vient d'être inaugurée officiellement. Croyants et non-croyants ont été invités à se rassembler dans une communion artistique et spirituelle.

La première phase des cérémonies d'inauguration de la Cathédrale s'est déroulée le 7 avril, jour de Pâques. Une série de manifestations culturelles et liturgiques sont programmées tout au long du mois de mai, afin de permettre à tous de venir à la rencontre de la Cathédrale d'Evry.

Les temps forts musicaux du mois de mai ne manquent pas : concert luminographique le 1^{er} mai ; Concert d'ouverture les 2 et 3 mai (Dvorak, Girard, Poulenc) ; Trois contes pour les enfants, les 8, 10 et 11 mai ; récital de trois grandes voix féminines représentant les trois grandes religions monothéistes, Sœur Marie Keyrouz, Amina Alaoui et Françoise Atlan, le 14 mai ; concert de partage, le 22 mai (Bach, Händel, Martinu, Rameau).

Enfin, deux expositions commencent le premier mai, l'une consacrée à la construction de la Cathédrale, l'autre rassemble des photographiques de la Cathédrale.

*Pour tous renseignements,
appeler le (1) 60 77 30 45.*

BORDEAUX

Carrefour international des littératures

Pour la dixième année consécutive, la librairie Le Monde autour du Livre organise à Bordeaux son Carrefour international des littératures. Du 9 au 15 mai prochains, Bordeaux vivra donc une semaine d'échanges croisés avec des écrivains et des personnalités français et étrangers. La manifestation s'articule autour de trois pôles principaux : le Sud, l'Europe centrale et la francophonie.

Deux écrivains suisses participeront cette année au Carrefour international des littératures : Georges Haldas et Jean Vuilleumier. Ils seront tous deux présents le samedi 11 mai à 17 h 30, à la bibliothèque du Grand-Parc, 34 rue Pierre Trébod. Les deux écrivains helvétiques prendront part à une réflexion sur la littérature de Suisse romande.

*Renseignements au :
56 44 92 40.*

